



MARQUEST MUTUAL FUNDS INC.
Explorer Series Fund

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
NON AUDITÉS

Période close le 30 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

Marquest Mutual Funds Inc. - Explorer Series Fund	3
Notes annexes	9

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (\$ CA)

Aux

	30 juin 2026 (\$)	31 décembre 2025 (\$)
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	822 912	227 173
Placements à la juste valeur	8 942 187	11 055 177
Dividendes cumulés à recevoir	291	570
Intérêts courus à recevoir	1 000	1 000
Débiteurs liés aux impôts recouvrables (note 5)	14 247	14 247
Frais payés d'avance	-	1 814
Total de l'actif	9 780 637	11 299 981
Passif		
Passif courants		
Frais de gestion à payer	690	1 202
Autres créditeurs et charges à payer	122 436	129 276
Total du passif	123 126	130 478
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables (note 3)	9 657 511	11 169 503
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, par série		
Série A/roulement	7 877 305	9 407 359
Série A/régulière	-	1 634
Série F	1 780 206	1 760 510
Total units outstanding		
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, par action (note 3)		
Série A/roulement	1,06	1,15
Série A/régulière	-	1,21
Série F	1,14	1,23

Approuvé au nom du conseil d'administration de Marquest Mutual Funds Inc.

« Ellen Sun »

Ellen Sun

Administratrice

« Andrew A. McKay »

Andrew A. McKay

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (\$ CA)

Périodes closes les 30 juin

	2026 (\$)	2025 (\$)
Revenus		
Dividendes	20 449	17 741
Intérêts aux fins de distributions	2 523	4 795
Autres revenus	62	-
Perte de change nette sur l'encaisse	(7)	(15)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements	2 056 933	(267 481)
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(2 174 782)	2 222 009
Total des revenus	(94 822)	1 977 049
Charges (note 4)		
Frais de gestion	111 543	62 013
Charges d'exploitation	84 288	110 207
Coûts de transaction (note 6)	19 750	19 592
Frais juridiques	21 324	23 117
Honoraires des auditeurs	23 126	21 128
Frais liés au comité d'examen indépendant	16 364	16 371
Frais de garde	12 884	14 521
Frais liés aux rapports aux détenteurs de parts	10 762	7 443
Charges d'intérêts	-	40
Total des charges	300 041	274 432
Augmentation (Diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations	(394 863)	1 702 617
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations, par série		
Série A/de roulement	(234 195)	1 447 705
Série A/régulière	(66)	213
Série F	180 231	254 699
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations par action (note 3)		
Série A/de roulement	(0,03)	0,16
Série A/régulière	(0,04)	0,16
Série F	0,09	0,17

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS
ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS RACHETABLES (\$ CA)

Périodes closes les 30 juin

	2026 (\$)	2025 (\$)	2026 (\$)	2025 (\$)
	Série A/de roulement		Série A/régulière	
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, à l'ouverture de l'exercice	9 407 359	4 813 832	1 634	742
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations	(234 195)	1 447 705	(66)	213
Transactions sur les actions rachetables (note 3)				
Émission d'actions	-	2	-	-
Émission d'actions – report	3 888 976	4 435 532	-	-
Rachat d'actions	(5 184 835)	(4 692 936)	(1 568)	-
(Diminution) nette des opérations d'actions rachetables	(1 295 859)	(257 402)	(1 568)	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables	(1 530 054)	1 190 303	(1 634)	213
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, à la clôture de l'exercice	7 877 305	6 004 135	-	955
	2026 (\$)	2025 (\$)	2026 (\$)	2025 (\$)
	Série F		Total	
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, à l'ouverture de l'exercice	1 760 510	1 129 470	11 169 503	5 944 044
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations	180 231	256 199	(54 030)	1 704 117
Transactions sur les actions rachetables (note 3)				
Émission d'actions	340 833	1 500	340 833	1 502
Émission d'actions – report	308 363	650 880	4 197 339	5 086 412
Rachat d'actions	(468 898)	(1 004 927)	(5 655 301)	(5 697 863)
Augmentation (Diminution) nette des opérations d'actions rachetables	(160 535)	(354 047)	(1 457 962)	(611 451)
Augmentation (Diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	19 696	(97 848)	(1 511 992)	1 092 668
Actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables, à la clôture de l'exercice	1 780 206	1 031 622	9 657 511	7 036 712

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (\$ CA)

Périodes closes les 30 juin

	2026 (\$)	2025 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (Diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de rachetables actions provenant de l'exploitation	(394 863)	1 702 617
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte de change nette sur l'encaisse	7	15
Perte nette (profit net) réalisé(e) sur la vente de placements	(2 056 933)	267 481
Variation nette des placements non réalisés (appréciation)	2 174 782	(2 222 009)
Acquisition de placements *	(1 264 617)	(805 170)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements	6 487 409	4 145 243
Dividendes cumulés à recevoir	279	650
Frais payés d'avance	1 814	-
Frais de gestion à payer	(512)	181
Autres créditeurs et charges à payer	(6 840)	24 865
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	4 940 526	3 113 873
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions *	1 310 521	2 646 815
Rachat d'actions	(5 655 301)	(5 697 863)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(4 344 780)	(3 051 048)
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	595 746	62 825
Perte de change nette sur l'encaisse	(7)	(15)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	227 173	478 008
Trésorerie à la clôture de l'exercice	822 912	540 818
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	20 728	18 391
Intérêts reçus	2 523	4 795
Intérêts payés	-	(40)

*Ne tient pas compte de transactions en nature de 3 227 651 \$ et de 2 441 099 \$ pour les périodes closes les 31 juin 2026 et 2025.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT (\$ CA)
Au 30 juin 2026

	Nombre d'actions, de parts ou de bons	Date d'expiration	Prix d'exercice \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$
ACTIONS CANADIENNES (90,24%)					
Métaux précieux (47,42%)					
Agnico Eagle Mines Ltd.	1 660			352 675	365 798
B2Gold Corp.	75 212			466 483	400 128
Barrick Mining Corp.	8 300			370 606	432 845
Eldorado Gold Corp.	9 230			229 107	407 412
Gold Mountain Mining Corp.	13 244 000			-	-
IAMGOLD Corp.	22 500			288 569	506 475
Juggernaut Exploration Ltd.	300 000			360 000	318 000
Kinross Gold Corp.	11 720			372 144	393 558
Pan American Silver Corp.	3 320			143 842	211 086
Sitka Gold Corp.	500 000			180 000	500 000
Trident Resources Corp.	161 250			301 053	646 612
Wheaton Precious Metals Corp.	2 490			347 126	397 255
				<u>3,411,605</u>	<u>4,579,169</u>
Métaux de base (33,03%)					
Capstone Copper Corp.	26,760			273,841	348,683
Class 1 Nickel & Technologies Ltd.	600,000			30,000	96,000
First Quantum Minerals Ltd.	13,876			413,327	537,556
Fortune Minerals Ltd.	2,000,000			140,000	300,000
Hudbay Minerals Inc.	16,700			370,402	559,283
Ivanhoe Mines Ltd.	36,700			462,647	407,737
Lundin Mining Corp.	18,000			448,355	622,080
Saga Metals Corp.	636,500			407,360	318,250
				<u>2,545,932</u>	<u>3,189,589</u>
Uranium (7,65%)					
Americas Uranium Corp.	19,569			6,066	6,653
Cameco Corp.	2,680			327,608	387,421
CanAlaska Uranium Ltd.	300,000			180,000	133,500
NexGen Energy Ltd.	15,870			186,701	211,388
				<u>700,375</u>	<u>738,962</u>
Lithium (1,86%)					
Metal Energy Corp.	250,000			125,000	180,000
				<u>125,000</u>	<u>180,000</u>
Graphite (0,28%)					
Canada Carbon Inc.	4,000,400			60,006	20,002
Jinhua Capital Corp.	300,000			30,000	7,500
				<u>90,006</u>	<u>27,502</u>
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES				<u>6,872,918</u>	<u>8,715,222</u>
BONS DE SOUSCRIPTION (2,35%)					
Métaux précieux (1,04%)					
Blue Star Gold Corp.	800,000	12-08-2026	0.20	28,000	10,768
Brixton Metals Corp.	550,000	22-11-2026	1.20	-	71
Bullion Gold Discoveries Corp.	1,400,000	01-10-2026	0.10	-	3,166
Canadian Gold Resources Ltd.	700,000	18-11-2026	0.40	1	-
Clarity Metals Corp.	2,150,000	21-11-2028	0.12	-	9,005
Equity Metals Corp.	310,000	16-08-2026	0.20	13,950	16,348
Falcon Gold Corp.	1,500,000	20-11-2026	0.24	-	60
Forge Resources Corp.	150,000	16-09-2028	0.70	-	1,652
Gold Strike Resources Corp.	328,571	12-06-2027	0.84	-	4,453
Golden Goose Resources Corp.	850,000	12-11-2026	0.25	-	12,732
LaFleur Minerals Inc.	2,175,000	20-12-2026	0.55	65,250	-
Lomiko Metals Inc.	187,500	19-01-2027	1.10	-	-
Lomiko Metals Inc.	375,000	12-11-2027	0.20	-	70
Opawica Explorations Inc.	1,000,000	20-12-2026	0.40	-	-
Opus One Gold Corp.	2,000,000	20-12-2027	0.10	-	6,493
Q-Gold Resources Ltd.	1,100,000	13-12-2026	0.20	27,500	31,836
Silverco Mining Ltd.	7,500	23-12-2026	25.00	-	1,082
Sun Summit Minerals Corp.	1,000,000	24-07-2026	0.25	1	-
Sun Summit Minerals Corp.	1,350,000	20-12-2026	0.15	20,250	2,745
Tower Resources Ltd.	3,400,000	03-07-2026	0.18	3	-
				<u>154,955</u>	<u>100,481</u>

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT (\$ CA)
Au 30 juin 2026

	Nombre d'actions, de parts ou de bons	Date d'expiration	Prix d'exercice \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Lithium (0,91%)					
Consolidated Lithium Metals Inc.	8,000,000	30-10-2026	0.05	8	87,975
				8	87,975
Métaux de base (0,24%)					
Cupani Metals Corp.	2,000,000	21-07-2027	0.30	-	645
Decade Resources Ltd.	6,000,000	03-12-2026	0.08	-	15,390
Formation Metals Inc.	1,200,000	18-07-2027	0.60	-	256
Giga Metals Corp.	1,500,000	30-07-2028	0.11	-	7,055
Metal Critic Minerals Inc.	750,000	16-07-2026	0.45	1	-
Murchison Minerals Ltd.	312,500	03-12-2026	1.00	-	-
Niobay Metals Inc.	3,150,000	27-07-2026	0.12	3	9
Prospect Ridge Resources Corp.	1,100,000	24-07-2026	0.30	1	-
Sparton Resources Inc.	2,500,000	07-11-2026	0.08	-	-
St-Georges Eco-Mining Corp.	500,000	01-11-2027	0.29	-	-
St-Georges Eco-Mining Corp.	1,600,000	18-11-2027	0.29	-	-
St-Georges Eco-Mining Corp.	5,000,000	23-11-2028	0.18	-	-
Vanadiumcorp Resource Inc.	500,000	21-05-2027	0.45	-	4
				5	23,359
Pétrole et gaz (0,11%)					
First Atlas Resources Corp.	2,700,000	23-10-2027	0.12	-	10,323
				-	10,323
Terres rares (0,05%)					
Argyle Resources Corp.	80,000	07-07-2027	3.40	-	-
Defense Unit Corp.	350,000	21-05-2028	0.20	-	4,398
Primary Hydrogen Corp.	50,000	27-06-2027	5.50	-	3
				-	4,401
Uranium (0,00%)					
Azincourt Energy Corp.	2,000,000	21-12-2026	0.30	-	16
Greenridge Exploration Inc.	650,000	19-12-2027	1.15	-	1
Mustang Energy Corp.	3,000,000	09-07-2028	0.21	-	236
Standard Uranium Ltd.	1,000,000	10-12-2026	0.15	-	173
				-	426
Graphite (0,00%)					
Canada Carbon Inc.	3,333,000	28-04-2028	0.40	3	-
First Can Graph	250,000	25-07-2026	1.00	-	-
				3	-
TOTAL BONS DE SOUSCRIPTION				154,971	226,965
Coût total et juste valeur des placements (92,59%)				7,027,889	8,942,187
Moins : Frais de transaction inclus dans le coût moyen (Note 4)				(1,892)	-
TOTAL DES PLACEMENTS				7,025,997	8,942,187
Autres actifs, déduction faite des passifs (7,41%)				715,324	715,324
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				7,741,321	9,657,511

CONCENTRATION DU PORTEFEUILLE (\$ CA)

Portefeuille par catégorie	% of Net Assets Attributable to Holders of Redeemable Units	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Métaux précieux	48,46%	56,83%
Métaux de base	33,27%	32,73%
Uranium	7,65%	7,03%
Lithium	2,77%	1,39%
Graphite	0,28%	0,74%
Commodity Chemicals	0,11%	0,00%
Rare Earths	0,05%	0,26%
Autres actifs, déduction faite des passifs	7,41%	1,02%
Total	100,00%	100,00%

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

1. LES FONDS

Marquest Mutual Funds Inc. (la « Société ») est une société d'investissement à capital variable qui a été constituée le 24 septembre 2004 par voie de statuts constitutifs émis sous le régime des lois de l'Ontario. En plus des 10 actions ordinaires émises au moment de la constitution, la Société compte une catégorie d'actions de fonds communs de placement, soit le Fonds série Explorer ("le Fonds") avec trois séries. Le siège social du Fonds est situé au 161 Bay Street, suite 2460, Toronto (Ontario) M5J 2S1. Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, des titres à revenu fixe canadiens, des titres de créance à court terme canadiens et des instruments dérivés. Tous les placements en titres de participation du Fonds sont cotés et négociés sur les marchés boursiers du Canada.

Le Fonds série Explorer a pour objectif de procurer une croissance à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés d'exploration minière et d'exploitation minière canadiennes.

Marquest Gestion d'actifs Inc. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. À ce titre, il est responsable des activités de placement et de l'administration du Fonds. Le dépositaire des Fonds est RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

Le Fonds a commencé ses activités aux dates suivantes :

Nom du Fonds	Série A/roulement	Série A/régulière	Série F
Fonds série Explorer	15-janv.-05	27-nov.-07	27-nov.-07

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

(a) Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis conformément aux normes comptables IFRS et conformément à International Normes comptables 34, intermédiaires Financial Reporting (« IAS 34 ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et comme l'exigent la législation canadienne sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada.

Le Fonds est considéré comme une entité d'investissement, car il répond à la définition suivante d'une entité d'investissement énoncée dans IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10) :

- Obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de fournir à ces derniers des services de gestion de placements.
- S'engage envers son ou ses investisseurs à ce que son objet commercial soit d'investir des fonds uniquement pour le rendement de l'appréciation du capital, le revenu de placement ou les deux.
- Mesurer et évaluer la performance de la quasi-totalité de ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de Marquest Mutual Funds Inc. le 27 août 2026.

Les présents états financiers présentent l'information financière de la catégorie en tant qu'entité comptable distincte. Le gestionnaire estime que le risque d'une telle responsabilité réciproque entre catégories est faible.

Les méthodes comptables significatives appliquées lors de l'établissement des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Ces états financiers intermédiaires sont des états financiers intermédiaires condensés préparés conformément à la norme IAS 34, Informations financières intermédiaires, et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels du Fonds pour l'année se terminant le 31 décembre 2025.

(b) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations comprennent l'évaluation des placements et des bons de souscription, et les principaux jugements comprennent le classement et l'évaluation des placements et la désignation du Fonds à titre d'entité de placement. Les incidences de ces estimations peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes futures. Ces estimations sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs que l'on juge raisonnables dans les circonstances.

Estimations comptables critiques

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Les justes valeurs peuvent être déterminées en ayant recours à des fournisseurs réputés en matière d'évaluation des prix ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché ou les courtiers. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, et ne pas être contraignants et exécutoires. Les titres qui ne sont pas inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public, ou pour lesquels aucun dernier cours ou cours de clôture n'est disponible, ou les titres dont la valeur boursière, de l'avis du gestionnaire, est inexacte, peu fiable, ou ne reflète pas toutes les informations importantes disponibles, sont évalués à leur juste valeur estimative, laquelle est établie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et reconnues dans l'industrie, y compris des modèles d'évaluation. Plus précisément, le Fonds utilise le modèle Black-Scholes pour les évaluations standard des warrants et des simulations de Monte Carlo pour les instruments comportant des clauses d'accélération. La juste valeur estimative d'un titre est établie à l'aide de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données d'entrée et d'hypothèses fondées sur les données observables du marché, y compris la volatilité et d'autres taux ou prix

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(b) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables (suite)

Estimations comptables critiques (suite)

applicables. Les estimations tiennent compte des liquidités et des données d'entrée des modèles portant sur les éléments comme le risque de crédit (de l'entité et de la contrepartie) et la volatilité. Des changements touchant les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers et le niveau de classement des instruments dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour en évaluer l'importance, le Fonds mène une analyse de la sensibilité de ces estimations à la juste valeur de leurs avoirs (voir la note 9).

Classement et évaluation des placements

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques du Fonds et a établi que le portefeuille d'actifs financiers et de passifs financiers du Fonds est géré et son rendement est évalué selon la méthode de la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion des risques et de placement du Fonds. En conséquence, les placements sont classés et évalués comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA), monnaie fonctionnelle du Fonds. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (\$ CA).

Les titres en portefeuille et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date respective de ces transactions. Les effets des fluctuations des taux de change sur les opérations en monnaies étrangères, à l'exclusion des placements, sont comptabilisés au poste « (Perte) profit de change sur la trésorerie » à l'état du résultat global.

(d) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière.

(e) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie issus de l'actif a expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Classement et évaluation

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit évaluer le modèle économique du Fonds, la manière dont tous les actifs et passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée selon la juste valeur en tant que groupe et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces instruments financiers. Le portefeuille d'actifs financiers du Fonds est géré et évalué selon la juste valeur. Par conséquent, le Fonds classe et évalue tous les placements et dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Tous les autres actifs et passifs sont ultérieurement évalués au coût amorti conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

Le Fonds classe chaque instrument financier dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au plus bas niveau, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données d'entrée concernant les actifs ou les passifs, autres que les cours du marché visés au niveau 1, qui sont observables directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir les prix);

Niveau 3 – Données qui sont basées sur des données non observables de marché.

Si des données d'entrée correspondant à différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est fondé sur les données d'entrée de plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstance ayant entraîné le transfert.

Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. Pour les instruments financiers dont la juste valeur avoisine leur valeur comptable en raison de la courte durée à courir jusqu'à leur échéance, la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation (suite)

Les modèles utilisés pour établir les évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers du Fonds, dont les évaluations de niveau 3, le cas échéant, sont validés et révisés périodiquement par un membre expérimenté du personnel du gestionnaire, indépendant de la partie qui a créé les modèles. Le gestionnaire prend en considération et examine le caractère approprié des modèles d'évaluation, les résultats d'évaluation, ainsi que tout ajustement aux prix ou aux estimations utilisés par ces modèles. À chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

La répartition dans la hiérarchie à trois niveaux est indiquée à la note 9.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur les marchés actifs (tels que les dérivés négociés en bourse et les titres négociables) est fondée sur les prix cotés à la fermeture des opérations à la date de clôture. Le Fonds utilise le dernier prix du marché négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque le dernier prix négocié se situe dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier prix négocié n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur en fonction des faits et circonstances spécifiques. Les titres à revenu fixe sont évalués au cours acheteur à la date de clôture. Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par action de chaque fonds sous-jacent déclarée par le gestionnaire des fonds sous-jacents à la clôture des opérations régulières à la Bourse de Toronto. Les warrants non cotés sont évalués à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes ou de simulations de Monte Carlo (pour les warrants comportant des clauses d'accélération). Le modèle tient compte de la valeur temps de l'argent et des données sur la volatilité qui sont importantes pour cette évaluation. Aux fins de la détermination de la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie à la note 10, les bons de souscription non cotés sont évalués à leur valeur intrinsèque.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés de gré à gré, est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise une variété de méthodes et fait des hypothèses basées sur les conditions du marché existant à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables effectuées dans des conditions de concurrence normale, la référence à d'autres instruments sensiblement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres modèles couramment utilisés par les acteurs du marché, qui utilisent au maximum des données observables. Se reporter à la note 9 pour de plus amples informations sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

(f) Actions participatives rachetables

Les actions participatives rachetables peuvent être rachetées au gré de l'actionnaire et sont classées à titre de passifs financiers. Elles sont évaluées au montant du rachat.

La valeur à laquelle les actions sont émises ou rachetées est la valeur liquidative par action. La valeur liquidative par action de chaque série est calculée à la fin de chaque jour ouvrable du Fonds (la « date d'évaluation ») en divisant, pour chaque série, la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations » comme défini dans la note 10) par le nombre d'actions en circulation de cette série. La valeur liquidative de chaque série est égale à la valeur de la part proportionnelle d'une série donnée dans l'actif du Fonds, déduction faite de sa part proportionnelle du passif courant du Fonds, et du passif propre à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série, tandis que les charges communes du Fonds sont réparties de manière raisonnable entre chaque série, comme il est déterminé par le gestionnaire. Les autres revenus et les profits et pertes réalisés et non réalisés sont répartis entre chaque série du Fonds selon la part proportionnelle de chaque série dans la valeur liquidative totale de ce Fonds. Les montants reçus lors de l'émission des actions et les montants payés lors du rachat des actions sont inclus dans les états des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables. Les distributions sur les actions rachetables sont présentées dans les états des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables.

(g) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations par action

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations par action est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables provenant des opérations attribuables à chaque série du Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de cette série en circulation au cours de la période.

(h) Comptabilisation des revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à l'état du résultat global à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi. Pour les titres de participation cotés, il s'agit généralement de la date ex-dividende. Pour les titres de participation non cotés, il s'agit généralement de la date à laquelle les actionnaires approuvent le paiement d'un dividende, avant l'impôt retenu.

Intérêts aux fins de distribution

Les intérêts relatifs à la distribution, tels que présentés dans l'état du résultat global au titre du solde de trésorerie, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et représentent les intérêts perçus par le Fonds comptabilisés sur cette même base.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(h) Comptabilisation des revenus (suite)

Profits et pertes réalisés et non réalisés

Les profits et pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value et la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

(i) Distributions aux détenteurs d'actions

Les distributions sont comptabilisées par le Fonds le premier jour ouvrable suivant la date de clôture des registres.

(j) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges et inclus à l'état du résultat global à titre de coûts de transaction. Les coûts de transaction sont des frais marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versés aux représentants, conseillers, courtiers et maisons de courtage, les frais imposés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et autres droits exigibles sur les transferts de titres.

(k) Nouvelles normes, modifications et interprétations en vigueur après le 1^{er} juillet 2026 qui n'ont pas été adoptées par anticipation.

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations entrent en vigueur pour la période commençant après le 1^{er} juillet 2026 et n'ont pas été adoptées par anticipation lors de la préparation des présents états financiers.

L'évaluation par le Fonds de l'incidence de ces nouvelles normes et modifications est exposée ci-dessous :

i) IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (applicable pour les exercices débutant le ou après le 1^{er} juillet 2027)

L'IASB a publié de nouvelles normes applicables à la présentation des états financiers et aux informations à fournir dans ceux-ci, lesquelles remplacent la norme IAS 1 et visent principalement des mises à jour de l'état des résultats. Les nouveaux concepts clés introduits par la norme IFRS 18 ont trait à ce qui suit :

- La structure de l'état des résultats et des sous-totaux définis;
- L'exigence de déterminer la manière la plus utile d'organiser le sommaire pour la présentation des charges dans l'état des résultats;
- Les informations à fournir dans une note spécifique des états financiers pour certains indicateurs de performance du profit ou de la perte qui sont présentés ailleurs que dans les états financiers d'une entité (c.-à-d., les indicateurs de performance définis par la direction); et
- De meilleurs principes pour le regroupement et le détail des informations, lesquels s'appliquent généralement aux états financiers de base et aux notes.

Le Fonds est présentement en train d'évaluer l'incidence des normes et des modifications à venir.

Aucune autre nouvelle norme ou modification ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

Les politiques comptables et les méthodes de calcul appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires sont cohérentes avec celles utilisées dans les états financiers annuels les plus récents du Fonds, sauf pour les nouvelles normes, amendements ou interprétations adoptés au cours de la période.

3. ACTIONS PARTICIPATIVES RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions, comme suit:

Nom du Fonds	Séries disponibles
Fonds série Explorer	A/roulement, A/régulière, F

La série A/roulement est utilisée par le Fonds lorsqu'il y a un roulement de parts de société en commandite. Les courtiers ne peuvent pas acheter directement cette série. Il n'y a pas de frais d'acquisition initiaux.

La série A/régulière comporte des frais d'acquisition initiaux pouvant aller jusqu'à 5 %, qui peuvent être facturés par le courtier, mais le Fonds ne facture aucuns frais ni aucune commission.

La série F est utilisée par le Fonds lorsqu'il y a un roulement de parts de société en commandite. La série F comporte des frais d'acquisition initiaux pouvant atteindre 2 %, qui peuvent être facturés par le courtier ou la maison de courtage, et le Fonds ne facture aucuns frais ni aucune commission.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

3. ACTIONS PARTICIPATIVES RACHETABLES (suite)

Au cours des périodes de six mois terminées les 30 juin, 2026 et 2025, les actions suivantes ont été émises (incluant les transferts provenant d'autres séries) et rachetées (incluant les transferts à d'autres séries) :

30 juin 2026	En circulation à l'ouverture de période	Actions émises*	Émission d'actions – report	Actions rachetées*	En circulation à la clôture de période
Fonds Série A Explorer					
Série A -roulement	8 199 604	-	3 415 277	(4 198 547)	7 416 334
Série A- régulière	1 350	-	-	(1 350)	-
Série F	1 437 194	228 249	252 550	(358 174)	1 559 819

30 juin 2025	En circulation à l'ouverture de période	Actions émises*	Émission d'actions – report	Actions rachetées*	En circulation à la clôture de période
Fonds Série A Explorer					
Série A -roulement	9 211 379	4	7 584 698	(7 866 907)	8 929 174
Série A- régulière	1 345	-	-	-	1 345
Série F	2 044 911	2 582	1 048 623	(1 652 528)	1 443 588

* Dans le Fonds série Explorer, aucune action de la série A/roulement n'a été transférée à la série F pour période de six-mois clos 30 juin 2026 (2025 : 0 \$).

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période utilisé pour calculer l'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative provenant des opérations, par part est le suivant :

Pour la période terminée le	30 juin 2026	30 juin 2025
Nombre moyen pondéré de parts de série A/régulière	1 332	837
Nombre moyen pondéré de parts de série A/roulement	7 414 835	5 202 692
Nombre moyen pondéré de parts de série F	1 571 383	911 739

4. FRAIS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau qui suit résume les frais de gestion annuels du Fonds. Les frais de gestion pour chaque série sont calculés chaque jour en fonction de la valeur liquidative totale par série à la fin de la période. Ensuite, le cumul quotidien des frais de gestion est versé chaque semaine.

	Série A/roulement et série A/régulière	Série F
Fonds série Explorer	2,00 %	1,00 %

Le gestionnaire est responsable de l'administration du Fonds et de la gestion de toute question liée à leurs activités.

Le Fonds assume toutes les dépenses liées à son exploitation et à la conduite de ses affaires, ce qui comprend les honoraires des avocats et des auditeurs, les frais d'intérêts, les frais administratifs liés à l'émission et au rachat des actions, le coût des rapports financiers et des autres rapports, ainsi que les frais liés à la conformité à l'ensemble des lois, règlements et politiques applicables. Les commissions versées sur les transactions de titres sont incluses au poste « Coûts de transaction » à l'état du résultat global.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2026, les frais de gestion se sont élevés à 111 543 \$ (2025: 62 013 \$).

Le gestionnaire, à son entière discrétion, a la possibilité d'absorber certaines dépenses associées au Fonds. Il n'a absorbé aucune dépense au cours des périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025.

Les charges indiquées à l'état du résultat global pour le Fonds comprennent le montant correspondant de la taxe de vente. La taxe de vente harmonisée (TVH) combine le taux de la TPS de 5 % et la taxe de vente provinciale de certaines provinces. Le taux de TVH de chaque Fonds est calculé en utilisant la part proportionnelle des détenteurs de parts dans chaque province en fonction de leur province de résidence au 30 septembre de l'exercice précédent. Les taux de TVH sont déterminés à l'égard des charges attribuables à une catégorie/série individuelle d'un Fonds, s'il y a lieu.

De temps à autre, le gestionnaire peut avoir le droit de recevoir des honoraires et des commissions à l'égard d'opérations sur titres auxquelles le Fonds participe. Ces honoraires et commissions sont établis aux termes d'ententes standards et aux taux du marché. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, 0 \$ (0 \$ en 2025) ont été reçus par le gestionnaire en frais et commissions connexes en vertu des instructions permanentes données par le Comité d'examen indépendant (« CEI »).

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a mis sur pied une CEI pour le Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflits d'intérêts touchant le gestionnaire dans le cadre de la gestion du Fonds et de lui formuler des recommandations à cet égard. Le CEI fait rapport annuellement aux détenteurs d'actions du Fonds au sujet de ses activités, et le rapport annuel est disponible le 31 décembre de chaque année, ou ultérieurement. Le gestionnaire facture au Fonds la rémunération versée aux membres du CEI ainsi que les coûts liés à l'administration courante de ce comité. Ces montants sont comptabilisés à l'état du résultat global. Pour la période de six mois close le 30 juin 2026, les honoraires des membres du comité d'examen indépendant facturés au Fonds se sont élevés à 16 364 \$ (2025: 16 371 \$).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

5. IMPÔT ET DISTRIBUTIONS

(a) Traitement fiscal des sociétés de fonds commun de placement à capital variable

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la Société est admissible au titre de société de fonds commun de placement, cumulant son revenu (sa perte) net(te) et ses gains (pertes) en capital net(te)s aux fins de l'impôt comme une entité distincte. Une société de fonds commun de placement bénéficie d'un taux d'imposition spécial de 38 1/3 % sur les dividendes imposables reçus de sociétés résidant au Canada, tout en étant assujettie au taux d'imposition normalement applicable aux sociétés, sur les autres revenus et gains nets en capital réalisés au cours de l'exercice. L'impôt versé au taux spécial de 38 1/3 % est remboursable lors du versement de dividendes imposables aux actionnaires, et ce, à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 2,61 \$ de dividendes ainsi versés aux actionnaires. Le Fonds a comptabilisé des actifs d'impôts remboursables sur les dividendes, car le gestionnaire prévoit déclarer un dividende imposable aux actionnaires du Fonds en temps voulu. Toute somme versée à titre d'impôt sur les gains nets en capital réalisés est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires, que ce soit sous forme de dividendes en capital ou par l'intermédiaire d'un rachat d'actions à la demande de l'actionnaire.

Même si la Société est traitée comme une entité juridique distincte aux fins fiscales, aux fins comptables, chaque série d'actions d'un fonds commun de placement prend en compte l'effet des impôts exigibles et des impôts futurs en se fondant, respectivement, sur le revenu net (la perte nette) et sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net résultant des profits (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s de chaque série. La série d'actions d'un fonds commun de placement compense la charge d'impôts futurs liée à l'impôt remboursable à payer avec le remboursement anticipé lors du versement des gains en capital ou des dividendes ordinaires ou lorsque les actions sont rachetées. En conséquence, la charge d'impôts futurs liée au remboursement d'impôt est éliminée. Si le revenu imposable de la série d'actions d'un fonds commun de placement est négatif, aucun actif d'impôt n'est comptabilisé pour les pertes fiscales inutilisées, étant donné qu'il est peu probable qu'elles puissent être utilisées ultérieurement, et une provision pour moins-value a été appliquée. De plus, les pertes fiscales inutilisées d'une série d'actions d'un fonds commun de placement peuvent servir à compenser le revenu imposable d'une autre série. En conséquence, lorsque le revenu net imposable d'une série d'actions d'un fonds commun de placement est positif, la charge d'impôt exigible est compensée, dans la mesure du possible, à l'aide des pertes fiscales inutilisées des autres séries. Tout solde de revenu imposable est remboursable lorsque la Société verse des gains en capital ou des dividendes ordinaires.

(b) Distributions

Le 4 décembre 2025, la Société a déclaré les dividendes suivants, payables le 15 décembre 2025 aux actionnaires inscrits dans les registres le 12 décembre 2025 : Fonds série Explorer, série A/roulement – 0,00374 \$ par action; série A/régulière – 0,00395 \$ par action; et série F – 0,00399 \$ par action. Aucun dividende n'a été déclaré pendant la période se terminant le 30 juin 2026.

6. FRAIS DE COURTAGE LIÉS AUX OPÉRATIONS SUR LES TITRES

Le Fonds a engagé des frais de courtage, dont une tranche a pu être touchée par les conseillers en placement du Fonds sous forme de services de placement ou de recherche. Pour la période de six mois terminés le 30 juin 2026, le total des frais de courtage liés au Fonds série Explorer s'est élevé à 19,750 \$ (11,755 \$ en 2025).

7. FUSIONS DE FONDS

La méthode de l'acquisition a été adoptée pour la comptabilisation de toute fusion de fonds communs de placement en vertu de laquelle le fonds prorogé est l'acquéreur et le fonds dissous est l'entité acquise. Les caractéristiques du fonds prorogé, telles que ses objectifs de placement et la composition de son portefeuille, ont servi à identifier l'acquéreur.

À compter de l'heure de fermeture des bureaux à la date de fusion indiquée ci-dessous, les fonds prorogés ont acquis, en contrepartie d'actions des fonds prorogés, les actifs détenus en portefeuille du fonds correspondant ayant pris fin. La valeur attribuée aux actions émises par le fonds prorogé dans le cadre de ces fusions était égale à la juste valeur des placements provenant respectivement de chaque fonds ayant pris fin.

Fonds ayant pris fin	Date de la fusion	Fonds prorogé	Série	Actifs nets acquis \$	Actions émises	Ratio d'échange %
Marquest Mining Québec 2025-I Super Flow-Through LP, catégorie A	22 mai.2026	Fonds série Explorer	A-Roulement	3 888 976	3 415 277	58,01
Marquest Mining Québec 2025-I Super Flow-Through LP, catégorie F	22 mai. 2026	Fonds série Explorer	F	308 363	252 549	57,27

En conséquence de ces fusions et conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), toutes les pertes non réalisées et certains profits que les fonds dissous avaient choisi de ne pas réaliser ont été réalisés à la date de la fusion. Les états financiers des fonds prorogés ne comprennent pas les résultats d'exploitation avant la date de la fusion des fonds ayant pris fin.

8. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Les actions émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital et est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions négociables et rachetables de chaque série offerte. Pour chaque série du Fonds, les restrictions et exigences spécifiques en matière de capital ne s'appliquent qu'aux montants minimaux de souscription. Les états des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables et la note 3 fournissent un résumé des variations pertinentes des actions du Fonds au cours de l'exercice. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le capital du Fonds sera géré en investissant les montants des souscriptions de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour être en mesure de rembourser le capital lors des demandes de rachat.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements à la juste valeur. Il n'existe aucun écart important entre la valeur comptable et la juste valeur de ces instruments financiers en raison de leur échéance rapprochée. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- I. Les titres inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public sont évalués au cours de clôture à la date d'évaluation. Dans les cas où le cours de clôture ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, la direction déterminera le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.
- II. Les titres qui ne sont pas inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public, ou pour lesquels aucun cours de clôture ou dernier cours n'est disponible, ou les titres dont la valeur boursière, de l'avis du gestionnaire, est inexacte, peu fiable, ou ne reflète pas toutes les informations importantes disponibles, sont évalués à leur juste valeur estimative, laquelle est établie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et reconnues dans l'industrie, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre est établie à l'aide de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données d'entrée et d'hypothèses fondées sur les données observables du marché, y compris la volatilité et d'autres taux ou prix applicables. Dans certains cas spécifiques, la juste valeur estimative d'un titre peut être établie en ayant recours à des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché.
- III. Les titres faisant l'objet d'une restriction/limitation en vertu de la loi (y compris en vertu d'une lettre d'avis d'investissement, d'une clause d'entiercement ou d'une autre déclaration, promesse ou convention) seront assujettis à des restrictions de négociation temporaires et ne pourront être vendus avant l'expiration de la période de détention applicable. La juste valeur de ces titres pour la durée de la période de détention correspond au cours du marché déclaré des actions de même catégorie qui ne sont pas assujetties à des restrictions et dont la valeur est établie en fonction des cours utilisés couramment, déduction faite d'un escompte approprié.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite dans la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025 :

	Level 1	Level 2	Level 3	Total
30 juin 2026	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	8 687 720	-	27 502	8 715 222
Bons de souscription canadiens	-	-	226 965	226 965
Total	8 867 720	-	254 467	8 942 187

	Level 1	Level 2	Level 3	Total
31 décembre 2025	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	9 960 465	-	82 116	10 042 581
Bons de souscription canadiens	-	-	1 012 596	1 012 596
Total	9 960 465	-	1 094 712	11 055 177

Au cours de la période de six mois terminés le 30 juin 2026, 0 \$ (0 \$ au 31 décembre 2025) a été transféré entre le niveau 2 et niveau 1 pour le Fonds de la série Explorer, 0 \$ (0 \$ au 31 décembre 2025) a été transféré entre niveau 1 et niveau 2 et 0 \$ (74 616 \$ au 31 décembre 2025) a été transféré entre le niveau 2 et le niveau 3 pour le Fonds de la série Explorer et 0 \$ (0 \$ au 31 décembre 2025) a été transférés du niveau 3 vers le niveau 2 pour le Fonds de la série Explorer.

Les profits et pertes réalisés et non réalisés sur les titres de niveau 3 sont inclus à l'état du résultat global aux postes « Perte nette réalisée sur la vente de placements » et « Variation nette de l'appréciation latente dépréciation des investissements », respectivement. Les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci sont attribuables à des changements liés au caractère observable des données sur le marché, tels qu'une transaction récente ou l'écoulement d'un certain délai, selon le cas. Le tableau ci-dessous résume les variations liées aux titres de niveau 3 pour la période de six mois, terminée 30 juin 2026 et période de douze mois, terminée le 31 décembre 2025.:

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	\$	\$
À l'ouverture de l'exercice	1 094 712	293 454
Ventes	(5 114)	(46 230)
Transferts au niveau 3	-	42 706
Transferts hors du niveau 3	-	-
Gain (perte) nette réalisée sur la vente de placements	(9 499)	-(1 008 613)
Variation nette de la plus-value non réalisée des placements	-(825 632)	1 813 395
À la clôture de l'exercice	254 467	1 094 712

Le Fonds détient des titres de niveau 3 pour lesquels l'estimation de la juste valeur est incertaine, en raison de problèmes financiers actuels et de l'absence de cours du marché. Des données non observables importantes telles que la volatilité et les taux d'actualisation sont requises pour déterminer la juste valeur des titres de niveau 3. Le Fonds détient des titres de participation assujettis à une restriction de négociation classés au niveau 3.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS**(a) Juste valeur (suite)**

La juste valeur des titres de niveau 3 au cours de la période a été calculée en utilisant un nombre important de techniques d'évaluation et de données d'entrée qui ne sont pas observables, lesquelles peuvent comprendre l'analyse financière des états financiers de la Société, des informations financières, les prix de transactions non affichés, l'analyse des cours des marchandises ou des secteurs sous-jacents et, de façon générale, la situation actuelle du marché et la conjoncture économique.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation équitable des bons de souscription sont les suivantes :

- Volatilité : Nous utilisons une hypothèse de volatilité moyenne d'environ 50 % sur l'ensemble du portefeuille, avec une hypothèse ajustée pour chaque titre en fonction de sa volatilité relative.
- Durée prévue : Nous supposons une durée de vie prévue d'un an pour les bons de souscription dans la monnaie et de trois ans pour ceux hors de la monnaie.
- Décote de liquidité : Une décote de liquidité de 20 % est appliquée aux bons de souscription dans la monnaie, et une décote de 30 % est appliquée à ceux hors de la monnaie.

Un résumé des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 est fourni ci-dessous. Les données d'entrée non observables importantes utilisées lors de l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 peuvent varier considérablement dans le temps en fonction de facteurs spécifiques à l'entreprise, de la conjoncture économique ou des conditions de marché. Le tableau ci-dessous illustre l'impact potentiel sur le Fonds d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % des données d'entrée non observables importantes utilisées lors de l'application des techniques d'évaluation. Les titres pour lesquels la variation raisonnablement possible des données d'entrée non observables importantes n'a pas eu d'impact significatif sur le Fonds sont indiqués ci-dessous comme étant « s.o. » (sans objet).

Titre	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Valeur comptable au 30 juin 2026 \$	Changement dans l'évaluation \$
Actions	Données de marché		27 502	s.o.
Bons de souscription	Modèle de Black-Scholes	Décote d'illiquidité et volatilité	226 502	11 434
	Simulations de Monte Carlo	Décote d'illiquidité et volatilité	-	-
			254 467	

Titre	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Valeur comptable au 31 décembre 2025 \$	Changement dans l'évaluation \$
Actions	Données de marché		82 116	s.o.
Bons de souscription	Modèle de Black-Scholes	Décote d'illiquidité et volatilité	625 865	19 368
	Simulations de Monte Carlo	Décote d'illiquidité et volatilité	386 731	31 774
			1 094 712	

(b) Gestion du risque et communication de l'information financière

Des événements importants, comme les pandémies (par exemple la COVID-19), les catastrophes naturelles ou écologiques, les guerres (par exemple certains conflits géographiques), les actes de terrorisme ou autres, peuvent affaiblir les marchés à l'échelle nationale et internationale et perturber les échanges sur ces marchés. De tels événements pourraient causer une dépréciation des placements et un recul de la performance du Fonds.

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Le relevé des titres en portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2026, ceux-ci étant regroupés selon le type d'actif, la région géographique et/ou le segment du marché. Les risques pouvant avoir une incidence importante sur le Fonds sont exposés ci-dessous. Les analyses de sensibilité indiquées dans les notes ci-dessous peuvent être différentes des opérations effectivement conclues, et cette différence pourrait être importante.

Afin de minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur le rendement du Fonds, le gestionnaire engage des conseillers en valeurs professionnels aguerris, surveille quotidiennement les événements relatifs au marché et les positions du Fonds et diversifie le portefeuille de titres en respectant les contraintes liées aux objectifs de placement. Pour l'aider à gérer les risques, le gestionnaire utilise également des directives internes qui identifient les placements exposés à chacun des risques, tout en maintenant une structure de l'autorité qui assure le suivi des activités de placement du Fonds, et leur conformité aux stratégies d'investissement publiées par le Fonds ainsi qu'à la réglementation sur les valeurs mobilières.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(c) Risque de marché

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Le fonds n'est pas exposé de manière significative au risque de change, car il investit principalement dans des titres canadiens; toutefois, une exposition minimale peut provenir des soldes de trésorerie ou des revenus perçus en devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou les justes valeurs des instruments financiers. L'exposition du fonds n'est pas significative

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents au fait d'investir dans les marchés financiers. Le risque maximum découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est égal à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire atténue ce risque en choisissant soigneusement les titres et en respectant des limites définies, tandis qu'il gère le risque lié aux cours de marché du Fonds en diversifiant les placements détenus dans le portefeuille.

Le Fonds est indirectement exposé au risque de prix lié aux fonds/titres sous-jacents.

L'exposition la plus significative à l'autre risque de prix découle des placements du Fonds dans des titres de participation. En date des 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, si les cours de ces titres sur les différentes bourses de valeurs où ils sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables aurait augmenté ou diminué, selon le cas, comme suit :

30 juin 2026	Juste valeur des placements en titres de participation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables	Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$
Fonds série Explorer	8 715 222	90,20	871 522

31 décembre 2025	Juste valeur des placements en titres de participation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables	Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$
Fonds série Explorer	11 055 177	99,00	1 105 518

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le Fonds éprouve de la difficulté à respecter ses obligations liées aux passifs financiers qui sont réglés en échange de trésorerie ou d'un autre élément d'actif financier.

Le Fonds peut acquérir des titres qui ne sont pas négociés activement sur une bourse de valeurs. Il se peut que la juste valeur de ces titres ne reflète pas la valeur que pourrait réaliser le Fonds lors d'une vente immédiate, car un délai appréciable pourrait être requis avant que les positions puissent être liquidées sans que cela n'ait d'incidence défavorable importante sur la juste valeur. Rien ne garantit qu'il existera en tout temps un marché actif où ces titres pourront être négociés, ni que les cours auxquels ces titres sont négociés reflèteront fidèlement leur valeur. De plus, aux fins du calcul de la valeur liquidative, et conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit maintenir au moins 85 % de son actif en placements liquides (qui correspondent aux placements négociés sur un marché actif). Ces passifs financiers y compris les frais de gestion à payer et les autres charges à payer et charges à payer, sont considérés comme étant tous courants et payables à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Les actions rachetables sont rachetables sur demande, au gré du détenteur d'actions.

Le risque de liquidité est géré en investissant la majeure partie de l'actif du Fonds dans des placements qui sont négociés dans un marché actif et qui peuvent être facilement liquidés. Des mesures de suivi quantitatif sont utilisées de façon hebdomadaire afin d'identifier les titres du portefeuille du Fonds qui pourraient être considérés aux fins d'un reclassement en tant que titres non liquides. Le Fonds entend également conserver un montant suffisant en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est considéré comme étant minime.

(e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement contracté envers le Fonds. L'exposition du Fonds au risque de crédit découle de la trésorerie et des placements. Le Fonds réduit son exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie en maintenant ses principaux comptes bancaires auprès de grandes institutions financières présentes à l'échelle internationale. Toutes les transactions dans des titres cotés sont réglées lors de la livraison et réalisées par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement pour tout achat est versé après que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation. Le Fonds n'a aucune exposition importante au risque de crédit.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT MARQUEST INC. - FONDS SÉRIE EXPLORER

Notes afférentes aux États financiers intermédiaires non vérifiés (en dollars canadiens)

Pour les périodes de six mois, terminées les 30 juin 2026 et 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**(f) Risque de concentration**

Le risque de concentration lié au portefeuille est le risque de perte de la valeur totale des placements du portefeuille du Fonds découlant d'une surpondération des placements dans un instrument, un secteur ou un pays en particulier. Un résumé du risque de concentration du portefeuille par secteur d'activité aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025 est présenté dans le relevé des titres en portefeuille du Fonds.

10. COMPARAISON ENTRE L'ACTIF NET SELON LES IFRS ET LA VALEUR LIQUIDATIVE AUX FINS DES OPÉRATIONS

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts conformément à la Partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), sauf lorsque le Fonds détient des bons de souscription non cotés, comme il est décrit ci-dessus. Une comparaison entre l'actif net par part selon les normes IFRS (l'« actif net selon les IFRS ») et la valeur liquidative calculée conformément au Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») est présentée dans les tableaux ci-dessous.

30 juin 2026			
	Série A/roulement	Série A/régulière	Série F
	\$	\$	\$
Valeur liquidative aux fins des opérations	7 784 877	-	1 759 319
Actif net selon les IFRS	7 877 305	-	1 780 206
Valeur liquidative aux fins des opérations, par action	1,05	-	1,13
Actif net selon les IFRS, par action	1,06	-	1,14

31 décembre 2025			
	Série A/roulement	Série A/régulière	Série F
	\$	\$	\$
Valeur liquidative aux fins des opérations	9 095 656	1 580	1 702 179
Actif net selon les IFRS	9 407 359	1 634	1 760 510
Valeur liquidative aux fins des opérations, par action	1,11	1,17	1,18
Actif net selon les IFRS, par action	1,15	1,21	1,23

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

La direction a évalué tous les événements postérieurs jusqu'à la date à laquelle les états financiers ont été autorisés pour l'émission et a déterminé qu'aucun autre élément ne nécessitait un ajustement ou une présentation.

TORONTO

161, rue Bay
suite 2460

Toronto (Ontario) M5J 2S1

Téléphone 416 777-7350

Sans frais 1 877 777-1541

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Téléphone 416 365-4077 Sans

frais 1 888 964-3533

clientservices@marquest.ca

WWW.MARQUEST.CA